



Académie de Normandie

Secrétaire académique CAEN

Hugues Broustail,
Principal
Collège Dunois, Caen

Secrétaire académique ROUEN

Joël Delhopital,
Proviseur
Lycée Decrétot, Louviers

Secrétaire départemental 27

Adrien Moncomble,
Principal
Collège Anquetin Etrepagny

Secrétaire départemental 76

Sylvain Caron,
Principal
Collège les Hauts du Saffimbec,
Pavilly

Adresse académique
snpden@ac-rouen.fr

Compte-rendu de la commission Blanchet du 27 mai 2020

Une Instance Blanchet s'est réunie mercredi matin 27 mai de 10h à 12h45 en visioconférence. Le **SNPDEN-UNSA** était représenté par Emmanuelle Farkas et Hugues Broustail pour le périmètre caennais, Alison Le Prado et Joël Delhopital pour la partie rouennaise.

Les autres syndicats étaient représentés également (2 pour ID-FO, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNUPDEN).

Mme la Rectrice ouvre la séance en rappelant que nous travaillons sur des hypothèses : reprise des cours en lycée, élargissement de l'accueil en collège, poursuite progressive du déconfinement. En attente des décisions, elle a néanmoins voulu qu'une communication en direction des personnels de direction soit faite cette fois-ci de façon anticipée. Les éléments d'informations fournis doivent être pris avec prudence. Si on prend l'exemple de l'annonce de masques pour tel ou tel niveau (Terminale dans les lycées ou 5ème voire 3ème dans les collèges, cela renvoie à la fois au mode de calcul qu'ils ont choisi pour affecter un nombre de masques et à une taille de masques – S ou M), cela ne préjuge pas d'une annonce gouvernementale sur un niveau à privilégier.

Elle indique vouloir aborder également les questions du décrochage scolaire et de l'inclusion scolaire. Elle fait référence sur ce dernier point à la polémique développée par la presse à partir d'une phrase d'un document produit à un moment de la préparation du déconfinement. Elle précise que dans le département concerné par cette polémique le % d'élèves relevant de l'inclusion scolaire accueillis dans les écoles est supérieur de 20 points au % global d'élèves accueillis.

Rectrice :

- **Mme la Rectrice laisse ensuite la parole aux organisations syndicales.**

Le **SNPDEN-UNSA** relève qu'à l'heure où nous échangeons au sein de l'Instance, il ne s'agit que d'hypothèses.

- **Nous avons pour avancer besoin d'informations stabilisées :**

Notre organisation syndicale se cale sur l'agenda décidé par le 1er ministre. Nous refusons toute précipitation et nous demandons du temps. Nous attendons les annonces du 1er ministre jeudi soir, précisées nous le supposons par notre ministre le lendemain et une fois que nous disposerons d'informations stabilisées, nous aurons la semaine du 2 juin pour planifier, organiser la vie nos EPLE pour décliner localement les orientations arrêtées.

La réouverture pour les lycées nécessite une prérentrée, l'élargissement de l'accueil pour les collèges avec un protocole sanitaire inchangé des adaptations. De fait, l'arrivée des nouveaux élèves pour la plupart d'entre nous, ne pourra intervenir que le 8 juin.

Il y a enfin nécessité pour nous d'avoir des précisions sur le positionnement de la Région.

Les interventions des autres organisations syndicales prolongent nos propos : en particulier est relevé la nécessité de connaître d'éventuels changements de doctrine dans la gestion des ressources humaines.

Autre point de convergence entre les organisations syndicales : le retour progressif d'une partie des élèves de 6ème et 5ème dans les collèges n'a pu se faire que grâce à l'agilité des EPLE que nous dirigeons. C'est nous et nous seuls qui pouvons, au regard des exigences posées par la mise en œuvre du protocole sanitaire, déterminer le nombre d'élèves qu'il est possible d'accueillir simultanément dans chacun de nos établissements... C'est par le respect de l'autonomie des EPLE, la confiance, le refus de toute comparaison entre EPLE que nous pourrons réussir cette nouvelle phase.

- **Au cours des échanges, le SNPDEN-UNSA insiste sur le fait que des problèmes très concrets se posent à certains EPLE et peuvent entraver la réouverture :**

- Problèmes d'approvisionnement en masques, gel, lingettes dans les lycées (masques promis la semaine dernière mais rien n'est arrivé) ; Attente d'un nouveau stock de masques pour l'élargissement de l'accueil en collège ;

- Question de la désinfection des ateliers en lycées professionnels et en SEGPA ;

La notion d'élargissement de l'accueil en collège est aussi interrogée : le protocole sanitaire demeurant identique, l'accueil des 4èmes et 3èmes s'il intervient, au vu de nos capacités d'accueil actuelles risque de déboucher sur une fréquentation moindre pour les niveaux actuellement accueillis

Mme la Rectrice répond.

Le président de Région a développé une posture politique mais le dialogue avec les services continue de façon constructive. La décision de la réouverture appartient à l'État mais sans l'appui de la Région cela ne peut se faire. La Région envisage la réouverture.

Pour Mme la Rectrice, sur la réouverture des internats, il faut être très prudent et modeste. Autant que faire se peut, on n'ouvre pas. Une exception : l'accueil dans les internats des étudiants des classes prépa pendant les concours (fin juin).

En ce qui concerne la réouverture de la restauration scolaire : pas de refus catégorique de la Région.

Mme la Rectrice souscrit à l'idée d'une reprise progressive et sécurisée.

Elle reconnaît qu'il y aura nécessité d'une période de préparation, en particulier pour les lycées. Elle reprend l'idée d'une autonomie laissée aux EPLE sur le choix des publics prioritaires.

M. le Secrétaire général répond sur l'approvisionnement en masques. On devrait pouvoir couvrir les besoins de l'élargissement en collège mais il ne méconnaît pas les tensions qui peuvent exister sur certaines tailles de masques. En ce qui concerne les produits virucides, le gel hydroalcoolique, le Secrétaire général ne comprend pas que cela puisse constituer un bloquant pour la réouverture des lycées.

Le **SNPDEN-UNSA** insiste sur ce point : pour notre organisation syndicale, cela constitue indiscutablement un bloquant, notamment pour les établissements qui ont peu de points d'eau par exemple.

M. le Directeur des ressources humaines évoque les situations dans lesquelles certains personnels peuvent être maintenus en télétravail : personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables. Sur ces deux types de situation, les choses ne changent pas. La circulaire s'applique jusqu'au 4 juillet.

En ce qui concerne les autorisations pour garde d'enfants à domicile : les personnels de direction doivent rappeler que les enseignants ont une priorité en matière d'accueil de leurs enfants dans les crèches et établissements scolaires. Il confirme néanmoins la position initiale d'un droit positif qui pour l'instant n'est pas modifié. Si on donne une réponse positive, en revanche il est nécessaire de préciser que le personnel est maintenu dans une situation de travail à distance et il est préférable d'en préciser les modalités de travail.

- **Les DASEN interviennent pour préciser l'état de leur collaboration avec les collectivités territoriales :** ils déclarent entretenir des relations fluides avec les départements.

Mme la Rectrice insiste sur le fait qu'il faut faire remonter les difficultés réelles qui peuvent intervenir au-delà des déclarations d'intention des collectivités locales, notamment en termes de mise à disposition de personnels.

M. le DRAFPIC précise qu'une réflexion est en cours sur une déclinaison du protocole pour les ateliers : port du masque obligatoire dans les ateliers ; nécessité de mains désinfectées au début de chaque séance. Il propose la création d'un groupe de travail associant chefs d'établissement, rectorat et Région.

Mme la Rectrice insiste sur la nécessité d'une réunion rapide de ce groupe de travail.

- **Sur le décrochage scolaire :**

Le **SNPDEN-UNSA** rappelle la nécessité avant de lancer une enquête de réfléchir aux différents aspects que peut prendre le décrochage. Autrement, on se retrouve face à une enquête à laquelle nous sommes incapables de répondre.

L'ensemble des personnels de direction témoignent de l'accélération du décrochage dans la période la plus récente.

La sortie progressive du déconfinement, la météo, le fait qu'il n'y a pas eu maintien de l'obligation scolaire, ont pu jouer.

- **Les formes multiples du décrochage**

Sans évaluations, il est difficile de maintenir l'envie. Comment prendre en compte les travaux réalisés par les élèves dans cette période ?

La DRAIO annonce la mobilisation des référents décrochage, de la MLDS au mois de juin pour mener en établissement un repérage des élèves décrocheurs.

Elle distingue :

- ceux qui étaient déjà décrocheurs avant le confinement ;

- les élèves qui ont honoré ponctuellement quelques rendez-vous mais dont on sent qu'ils n'ont pas travaillé ;

- les « perdus de vue » : ce sont ces derniers qu'il faut repérer en juin

Elle propose deux étapes : repérage et passage de relais à FOQUALE.

Le **SNPDEN-UNSA** demande si les EPLE peuvent conserver les HSE pour la rentrée pour accompagner les élèves dès septembre (soutien, devoirs faits).

Pour le Secrétaire général, la limite dans la gestion des HSE reste l'année scolaire.

La DRAIO précise que pour les non affectés début juillet, le SAS fonctionnera dans les mêmes termes en septembre et octobre.

2 – Examens : les nombreuses questions et les réponses partiellement stabilisées, principalement pour les baccalauréats mais également pour le DNB, nous ont fait souhaiter la présence de M. Mussard à cette instance. L'outil qu'a mis la DEC à la disposition des lycées en début de semaine a suscité des réactions, soulevé de nouvelles questions.

Le chef de la DEC répond d'abord aux questions portant sur le DNB.

Il indique qu'à ce jour il n'y a pas de textes.

Il peut néanmoins affirmer que pour Sciences et techno, ce qui doit être calculé c'est la moyenne des moyennes des 3 matières.

Les EPLE vont recevoir la maquette d'un livret dit de contrôle continu (à suivre car crainte d'un manque « d'interopérabilité » entre ce livret et les outils que nous utilisons).

Des échanges assez vifs ont lieu du fait des nombreuses incertitudes qui demeurent.

C'est l'occasion pour nous de rappeler notre position sur les deux conseils de classe que l'on cherche à nous imposer. Notre réponse, c'est ce que prévoit le Code de l'Éducation.

Le chef de la DEC précise que dans Cyclades : on aura à reporter des notes d'examen. Il ajoute que la date du 19 juin pour la remontée des notes pour le DNB (mail DSI du 19 mai) n'est pas confirmée.

- **Sur les Baccalauréats,**

Le **SNPDEN-UNSA** prend pour exemple l'ensemble des opérations à réaliser pour le baccalauréat professionnel. S'il faut mener ces opérations en même temps que l'ouverture des lycées aux élèves, la date du 11 juin est intenable. Il demande la révision du calendrier.

Le Chef de la DEC accepte l'idée d'examiner le report de la date du 11 juin.

3- Groupe de travail sur le classement des EPLE : absence de documents en amont ; nombre de réunions prévues avant le 15 juin 2020.
--

Le **SNPDEN-UNSA** fait part de son mécontentement sur la manière dont a été planifié le travail. Pour le périmètre caennais, même syndrome que pour le turbotrain, en décembre avec une 1ère rencontre nous étions en avance sur toutes les autres académies ; aujourd'hui avec une 1ère réunion prévue le 29 mai, nous sommes lanterne rouge.

Nous regrettons l'absence de documents préparatoires donc l'impossibilité de travail en amont et l'impossibilité de faire des contre-propositions.

Il déplore également le report au dernier moment du groupe de travail du mardi 26 au vendredi 29 mai, ce qui ne facilite pas le travail collectif et perturbe nos agendas respectifs.

Le peu de paritarisme qui reste suite à la loi sur modernisation dans la fonction publique est sérieusement mis à mal par le rectorat de Normandie : nous avons eu l'occasion de le dire lors du Blanchet qui s'est tenu après les résultats de première phase des opérations de mobilité pour notre corps ; nous le redisons aujourd'hui.

M. le Secrétaire général annonce l'envoi des documents préparatoires ce jour même.

Mme la Rectrice clôt les travaux de l'instance à 12h40.

H. Broustail et J. Delhopital
Secrétaires Académique
SNPDEN-UNSA